

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue **lundi, le 23<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2017**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Asbestos, à 19 h. Cette séance fut convoquée par avis écrit, donné et signifié en date du 18 janvier 2017. Sont présents à la séance :

- monsieur Hugues Grimard, maire
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maitre Marie-Christine Fraser, greffière (ABSENTE)

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

#### **2017-034**

##### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance

Adoptée.

#### **2017-035**

##### **RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES 2016-033 – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2017 – RÉFECTION DE 1<sup>ÈRE</sup> AVENUE, OLIVIER, SAINT-JOSEPH ET NOTRE-DAME**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnel pour des travaux d'infrastructures pour l'année 2017, soit la réfection de la 1<sup>ère</sup> Avenue, du boulevard Olivier, de la rue Saint-Joseph et de la rue Notre-Dame;

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) firmes d'ingénieurs ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres 2016-033 en date du 19 janvier 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que les offres ont été analysées par un comité formé de trois personnes n'ayant aucun lien d'intérêt avec les fournisseurs et qui ne sont pas membres du Conseil municipal à partir d'une grille d'évaluation pondérée;

**CONSIDÉRANT** que seules les offres qui ont obtenu un pointage de 70 % ou plus pour l'analyse qualitative (pointage intérimaire), le prix a été considéré, et que conformément à la loi, le pointage final de chaque offre retenue s'établissent selon la formule suivante :

$$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix}}$$

**CONSIDÉRANT** que l'offre de la firme Cima a obtenu le pointage final le plus élevé;

**CONSIDÉRANT** que le contrat doit être adjugé au fournisseur dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil se réserve le droit d'octroyer en tout ou en partie le contrat et qu'il juge à propos de le faire pour le présent mandat;

**CONSIDÉRANT** que la firme Cima a détaillé sa soumission comme suit :

Activité 1 : Coordination et obtention des accords et autorisation requise		1 000 \$
Activité 2 : Préparation d'un mandat et supervision d'une campagne de sondage au roc		800 \$
Activité 3 : Variantes supplémentaires de conception d'aménagement		6 500 \$
Activité 4 : Rapport de conception, plans et devis préliminaires (50%) et estimation des coûts		24 600 \$
Activité 5 : Plans et devis définitifs (100%) et estimation des coûts		22 100 \$
Activité 6 : Préparation du mandat de contrôle qualitatif au chantier		1 000 \$
Activité 7 : Services durant la construction : services au bureau		22 000 \$
Activité 8 : Services de surveillance avec résidence		50 000 \$
Activité 9 : Production de plans finaux « <b>TEL QUE CONSTRUIT</b> »		2 000 \$
Activité 10 : Services supplémentaires		
1 ingénieur sénior	139 \$/h x 5 h	695 \$
1 ingénieur intermédiaire	111 \$/h x 10 h	1 110 \$
1 ingénieur junior	76 \$/h x 15 h	1 140 \$
1 technicien sénior	98 \$/h x 10 h	980 \$
1 technicien intermédiaire	86 \$/h x 15 h	1 290 \$
1 technicien junior	70 \$/h x 20 h	1 400 \$
1 adjoint(e) administrative	66 \$/h x 20 h	1 320 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos mandate la firme Cima, soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé dans l'analyse des offres, pour la réalisation des activités 1-2-3-4-5 au montant de 63 236,25 \$ incluant les taxes applicables sur des services professionnels pour des travaux d'infrastructures pour l'année 2017, soit la réfection de la 1<sup>ère</sup> Avenue, du boulevard Olivier, de la rue Saint-Joseph et de la rue Notre-Dame.

**QUE** le règlement d'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux puisse servir à rembourser les dépenses relatives aux activités 1-2-3-4-5 jusqu'à concurrence de 5 % de la dépense totale prévue à ce règlement.

**QUE** le mandat des activités 6-7-8-9-10 au montant de 95 354,525 \$ pourra être octroyé après l'adoption du règlement d'emprunt par le MAMOT.

Adoptée.

**2017-036**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Les sujets à l'ordre du jour de la séance extraordinaire ayant tous été discutés, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé et résolu qu'elle soit levée à 19 h 35.

Adoptée.